



**PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE
L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES
dans le Nord de Madagascar**

(AFAFI-Nord)



CONVENTION DE FINANCEMENT n° MG/FED/039-387

Intitulé du marché :

Travaux d'aménagement et de réhabilitation de 07 périmètres irrigués dans les communes d'Ampasina Maningory et Ampasimbe Manantsatrana - district de Fenoarivo Antsinanana - et communes de Soanierana Ivongo et Manompana - district de Soanierana Ivongo - Region Analanjirofo

Référence de publication :

AFAFI-Nord/UCGP/TRVX/2022-004

CLARIFICATION N° 1

Date limite de soumission des offres

Lundi 24 avril 2023 à 16h00

AVIS

**Ce document a pour intention d'apporter des informations utiles
aux soumissionnaires.**

Les réponses incluses dans ce document ne remplacent pas ni ne prévalent
sur les informations contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Elles ne remplacent pas non plus et en aucun cas les dispositions
prévues dans le Guide Pratique des procédures contractuelles
dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

En cas de divergence, le dossier d'Appel d'offres constitue
le seul document contraignant.

**Programme d'Appui au financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives dans le Nord de Madagascar
(AFAFI-Nord)**

#	Questions / Réponses
Q1	Nous vous écrivons pour une demande d'éclaircissement . En effet il est mentionné dans le dossier que nous pouvons obtenir le taux de change applicable dans l'offre par l'intermédiaire de ce lien : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_fr . or vous pouvez voir en pièce jointe ce qui est affiché sur notre écran . Pourriez-vous nous transmettre un autre lien ou nous donner le taux de change en question ?
R1	Ce lien d'accès fonctionne correctement sans le « point » qui se trouve à la fin, après « fr ». D'après l'information publiée sur ce site, et tel que précisé lors de la réunion d'information, le taux de l'inforeuro pour la conversion est : 1 EUR = 4 652,5 MGA
Q2	Dans le formulaire déclaration sur l'honneur il y est fait mention que la signature devrait être électronique. Pourriez-vous expliquer cela, n'est-il pas admis une simple signature physique ?
R2	Le présent appel d'offres étant mis en œuvre suivant la méthode dite « soumission sur papier », la signature manuscrite mentionnée au point n°2 de la note de bas de page dudit document est l'option à retenir.
Q3	Nous prévoyons de faire un Groupement sur ce projet, est-il acceptable de vous transmettre une lettre d'intention de former un groupement ainsi que le draft de notre accord ou il est impératif de vous transmettre l'accord signé par les 2 parties ?
R3	Suivant les dispositions du formulaire 4.6.5, point 4.6.5.6 du document « VOLUME 1 – SECTION 4 » (nom de fichier dans le DAO : V1-S4-6 d4k_techofferform_4dot6_fr Lot 2 Anj.docx) : L'accord d'entreprise commune/de consortium doit être joint à ce formulaire. La présence de cet accord sera vérifiée lors de l'évaluation de la conformité administrative des offres.
Q4	Concernant les matériels demandés dans l'appel d'offre est ce que des variantes sont acceptées pouvant faire le même travail ou vous n'admettez que les équipements listés ?
R4	La liste indiquée à la section 12.1.9, 3 ^{ème} point, des « Instructions aux soumissionnaires » (VOLUME 1 – SECTION 1) correspond à la liste des matériels et équipements minima exigés. <ul style="list-style-type: none"> • Les listes des matériels sont à respecter, surtout pour le minimum de nombre de matériels pour la fabrication de béton et battage des pieux en bois ; • Toute autre proposition par les soumissionnaires doit démontrer qu'ils ont mis plus de moyens que prévu dans le DAO lorsque l'analyse des matériels proposés sera effectuée.
Q5	Quels justificatifs demandez-vous pour le matériel qui nous appartient en propre ?
R5	Chacun des matériels et équipements qui appartient au soumissionnaire peut être justifiée par : <ul style="list-style-type: none"> - La carte grise (pour les matériels roulants) - La facture d'achat (pour les matériels non roulants) - Ou tout autre pièce probante (état d'inventaire annexé aux états financiers, déclaration sur l'honneur ...)
Q6	Pour le personnel déjà travaillant pour nous, quelles sont les pièces justificatives demandées et également pour le personnel à recruter pour le projet ?
R6	Les pièces justificatives relatives aux personnels devront permette au comité d'évaluation des offres de vérifier le respect du critère de capacité technique par chaque soumissionnaire et d'évaluer la conformité technique de son offre. Les pièces requises pour chacun des personnels concernés comprendront ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - Un CV rédigé conformément au formulaire 4.6.1.3 (Expérience professionnelle du personnel principal - curriculum vitae) du VOLUME 1 - SECTION 4 (nom de fichier dans le DAO : V1-

**Programme d'Appui au financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives dans le Nord de Madagascar
(AFAFI-Nord)**

#	Questions / Réponses
	<p>S4-6 d4k_techofferform_4dot6_fr Lot 2 Anj.docx) et mettant en exergue les expériences professionnelles pertinentes par rapport au marché</p> <ul style="list-style-type: none">- Copies des diplômes- Copies des certificats de travail ou de prestations <p>Cette exigence concerne l'ensemble des personnels-clés stipulés à la section 12.1.9, 2^{ème} point, des « Instructions aux soumissionnaires » (VOLUME 1 – SECTION 1).</p>